



Note UWE | Création de crèches de proximité

Olivier de WASSEIGE



- L'accueil de la petite enfance est très problématique en Wallonie.
- Cela a des conséquences désastreuses sur le plan socio-économique, notamment pour les entreprises.
- Conscient de cette problématique, le Gouvernement Wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont lancé un appel à projets afin de créer 3.143 places supplémentaires.
- Les entreprises ont un rôle à jouer en étant partie prenante à la création de places d'accueil et/ou en finançant des berceaux.
- L'UWE est là pour accompagner les entreprises qui le souhaitent.

La problématique de l'accueil de la petite enfance en Wallonie

Aujourd'hui, la Wallonie souffre d'un manque criant de places en milieu d'accueil. Moins d'un enfant sur deux bénéficie d'une place dans un milieu d'accueil. En effet, seulement 33% des enfants bénéficient d'une place dans un établissement subventionné (c'est-à-dire un établissement où les parents paient en fonction de leurs revenus) et 5 autres % bénéficient d'une place dans un établissement privé où la charge financière est souvent très importante pour les parents.

Les conséquences socio-économiques

La remise au travail des parents (et notamment des mères) est donc souvent retardée et les demandes de congés parentaux sont en augmentation constante avec des conséquences désastreuses pour les entreprises. Sans compter que certains candidats intéressés par un emploi doivent finalement se désister faute de place en crèche.

Ce phénomène est d'autant plus préjudiciable pour les entreprises qu'aujourd'hui et malgré un taux de chômage élevé, la Wallonie connaît une grave pénurie de personnel qualifié.



L'appel à projet

Afin d'augmenter le nombre de places d'accueil, le Gouvernement Wallon et la Fédération Wallonie Bruxelles ont lancé un appel à projets visant à la création de 3.143 places en Wallonie. Afin de faciliter la création des projets, un subside à l'infrastructure et un subside à l'exploitation sont mis en place et leur financement est assuré par le plan de relance.

Les déclarations d'intention doivent être rentrées pour le 30 septembre 2022 au plus tard. L'acceptation ou non des projets sera communiquée au plus tard le 31 décembre 2022.

Le rôle des entreprises

En s'inspirant du modèle mis en place par Technord (<u>www.lesptitssoleils.be</u>), les entreprises peuvent répondre à cet appel à projet en créant un milieu d'accueil subventionné par l'ONE. Elles peuvent y répondre seule, à plusieurs ou en association avec les pouvoirs publics. Une partie du financement sera assuré par la réservation de berceaux via un sponsoring annuel. Ce sponsoring permet de bénéficier de places prioritaires.

Les bénéfices sont nombreux. Cela permet une reprise du travail plus rapide du personnel après une naissance ainsi qu'une diminution des congés parentaux. Cela permet également une fidélisation du personnel en place et une augmentation de l'attractivité de l'entreprise en offrant aux travailleurs un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ainsi qu'un accueil de qualité pour les enfants à un tarif adapté.

Le rôle de l'UWE

<u>Si vous êtes porteur d'un projet ou souhaitez l'être</u>, l'UWE peut vous accompagner tout au long de la procédure, vous mettre en relation avec des sponsors (entreprises payant pour bénéficier de places prioritaires) et vous aider à trouver l'exploitant. A ce jour, l'UWE a déjà noué des contacts étroits avec Babilou et Les Petits Chaperons Rouges, deux des leaders du marché français (NB : Babilou est déjà présent en Belgique).

<u>Si vous souhaitez être sponsor et financer des berceaux pour vos collaborateurs</u>, l'UWE peut également vous mettre en relation avec des porteurs de projets qui ont besoin de vous.

<u>Si vous souhaitez investir ou prêter aux structures</u> qui assumeront le risque financier, dans un objectif de placement durable lié à une politique RSE, l'UWE peut vous mettre en relation avec des porteurs de projets.

Des questions ? Quel que soit le cas de figure pour vous, et à quelque stade de réflexion dans votre démarche, n'hésitez pas à nous contacter à <u>creches@uwe.be</u>.